



Conseil Communautaire
19 juin 2018
Dole – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 57
Nombre de procurations : 17
Nombre de votants : 74
Date de la convocation : 13 juin 2018
Date de publication : 27 juin 2018

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 86/18

Objet

Demande de subvention pour les travaux de rénovation et d'aménagement du Stade Bobin et de ses vestiaires

Secrétaire de séance

Daniel BERNARDIN

Rapporteur :

Stéphane CHAMPANHET

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

D. Bernardin, B. Guerrin, B. Chevaux, JC Robert, R. Pouthier suppléé par M. Myotte-Duquet, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC Lab, G. Chauchefoin, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, I. Delaine, C. Demortier, F. Dray, T. Druet, JP Fichère, JB. Gagnoux, I. Girod, S. Hédin, N. Jeannet, P. Jobez, JP Lefèvre, I. Mangin, S. Marchand, J. Péchinot, E. Schlegel, S. Calinon, JL Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS Bernoux, D. Baudard, D. Pernin, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, JM. Daubigney, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :

JL Bouchard à JP Fichère, G. Soldavini à J. Dayet, A. Albertini à M. Giniès, M. Berthaud à N. Jeannet, JP Cuinet à S. Champanhet, JM Sermier à P. Jobez, D. Germond à JB Gagnoux, J. Gruet à F. Dray, P. Jaboviste à I. Mangin, S. Kayi à JP Lefèvre, C. Nonnotte-Bouton à J. Péchinot, P. Roche à S. Marchand, I. Voutquenne à C. Demortier, JC Wambst à T. Druet, C. François à B. Chevaux, M. Boué à JM Daubigney, J. Drouhain à C. Hanrard.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

JM Mignot, P. Verne, C. Crétet, A. Hamdaoui, H. Prat, D. Chevalier, C. Mathez, E. Saget, V. Chevriat, R. Curly.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole prévoit de rénover des équipements sportifs utilisés dans le cadre de la pratique du football, du rugby et de l'athlétisme.

Ce programme de rénovation pluriannuelle débiterait en 2018 par l'aménagement du stade Bobin de Dole et la mise aux normes de ses vestiaires. Il se poursuivrait en 2019 avec la rénovation du stade de la Pépinière situé à Damparis et se terminerait en 2020/2021 avec la rénovation du stade Paul Martin de Tavaux.

Le programme d'aménagement du stade Bobin de Dole et de ses vestiaires, prévu pour le mois de septembre 2018, permettrait à cet équipement sportif d'accueillir des compétitions nationales.

Cette mise aux normes comprend :

- la rénovation du terrain de football avec un support en terre et sable,
- un système d'arrosage et de drainage du terrain,
- la création d'une aire de saut à la perche,
- la réhabilitation complète des vestiaires.

Le coût des travaux sera pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, pour un montant de 517 000 € HT (427 000 € HT pour la rénovation du terrain et 90 000 € HT pour la réhabilitation des vestiaires), sur la base du plan de financement estimatif suivant :

RECETTES	MONTANT HT (en €)	TAUX DE PARTICIPATION
Fédération Française de Football (Fonds d'Aide au Football Amateur)	38 000 €	7%
Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté	130 000 €	25%
Conseil Départemental du Jura	130 000 €	25%
Autofinancement de la CAGD	219 000 €	43%
TOTAL DES DEPENSES	517 000 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** les travaux de rénovation et d'aménagement du stade Bobin et des vestiaires, situé sur la commune de Dole, pour un montant de 517 000 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents y afférent,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter tous les financeurs potentiels du projet,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées.

Fait à Dole,
Le 19 juin 2018
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle Sports
- Trésorerie Principale